

### **Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat relève d'abord qu'une politique financière efficace et responsable lui a permis, jusqu'à présent, de garder une bonne maîtrise des finances cantonales. Non seulement les déficits ont été contenus dans des limites raisonnables et la dette publique a été réduite mais, de plus, il a même été possible de proposer trois réductions d'impôts. Grâce à plusieurs programmes d'économies décidés à temps, à la planification financière "glissante" et aux instruments et outils dont il dispose, le Conseil d'Etat, avec le concours du Grand Conseil et des contribuables fribourgeois, est resté maître de la destinée financière du canton. Les résultats des comptes 2003 confirment pleinement cette appréciation.

Cela étant relevé, le Conseil d'Etat partage une partie des préoccupations des motionnaires. Il considère que l'horizon financier du canton risque d'être assombri notamment dans les domaines suivants:

- les relations financières avec la Confédération (les programmes d'économies 2003 et 2004, la nouvelle répartition des tâches, l'abandon de la référence à la capacité financière pèseront sur nos perspectives financières);
- la fiscalité: l'application éventuelle d'allègements fiscaux sur le plan fédéral (paquet fiscal 2001) ainsi que les demandes déposées sur le plan cantonal porteront un coup d'arrêt à la progression des recettes;
- la part au bénéfice de la BNS (l'acceptation de l'initiative populaire "Bénéfices de la BNS pour l'AVS" pourrait entraîner un manque à gagner de l'ordre de 50 millions de francs);
- les perspectives d'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts qui sont actuellement à un niveau très bas;
- le poids des automatismes sur les dépenses de l'Etat et celui des charges liées, principalement dans le domaine de la santé et du social.

Le plan financier de législature pour les années 2005 et 2006 confirmait d'ailleurs ces perspectives difficiles en présentant un déficit du compte de fonctionnement de respectivement 85 et 106 millions de francs. C'est sur ces bases que le Conseil d'Etat a annoncé ses intentions de mener des réflexions et de procéder à des études approfondies portant principalement sur cinq axes de réformes et de restructurations, à savoir:

- un resserrement des priorités;
- une meilleure exploitation du potentiel de recettes du canton;
- une croissance contenue de la masse salariale;
- un inventaire et une intensification des collaborations intercantionales;
- un examen accéléré des subventions cantonales

A l'exception du premier des domaines énumérés ci-dessus qui n'offre d'ailleurs qu'une faible marge de manoeuvre, des travaux ont été menés ou sont en cours afin de présenter un

inventaire de mesures structurelles concrètes qui devraient contribuer à contenir l'évolution des déficits. Le Conseil d'Etat estime toutefois qu'il est prématuré de soumettre certaines mesures au Grand Conseil sous la forme d'un décret permettant d'assurer un équilibre budgétaire en 2007. Il faut en effet savoir que le Conseil d'Etat procède actuellement à l'actualisation du plan financier de législature et à la planification indicative des années 2007-2008. Sur la base des résultats de cette planification, il sera mieux à même d'évaluer les perspectives financières du canton et, cas échéant, de proposer des mesures. Ajoutons que l'issue de la votation sur le paquet fiscal fédéral ainsi que sur les conséquences de l'initiative fiscale socialiste sur le plan cantonal auront aussi des répercussions importantes sur les prévisions financières. Enfin, le vote populaire sur la nouvelle Constitution est une raison supplémentaire de ne pas donner suite à la motion Markus Bapst/Armin Haymoz. En effet, comme le relève la réponse à la motion Denis Boivin/Alex Glardon, l'acceptation du projet de nouvelle Constitution nécessitera une modification de la loi sur les finances. Or, la présente motion est en contradiction avec le texte de la future Constitution. Elle exige en effet un budget équilibré en 2007 sans référence à une éventuelle détérioration nette de la situation conjoncturelle et sans prise en considération de besoins financiers exceptionnels. Sous cet angle, elle apparaît trop catégorique, peu souple et prématurée.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion Markus Bapst/Armin Haymoz.

- La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion auront lieu ultérieurement.

Fribourg, le 9 décembre 2003